

Date de mise en ligne : 26/10/2022

République française

COMMUNE DE MALARCE SUR LA THINES ARDECHE

**Séance du mardi 25 octobre 2022**

Date de la convocation: 19/10/2022

**Membres en exercice :**  
9

*L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean BYKENS à 18 h 00*

**Présents :** 6

**Présents :** Jean BYKENS, Jean-Marc DUREY, Valentin BESNIER, Philippe BRILLANT, Ronna CHALVET, Daniel GINIER

**Votants:** 8

**Représentés:** Delphine FEUILLADE BRIERE, Emmanuel VERILHAC

**Secrétaire de séance:**  
Valentin BESNIER

**Excusés:**

**Absents:** Emilie MALEYSSON

**Objet: Attribution d'une subvention à l'association de source sûre - Fréquence 7 - DE\_2022\_54**

Le conseil Municipal est informé d'une demande de subvention de l'association « de source sûre » - Fréquence 7. Il est proposé de verser à l'association une subvention d'un montant de 100 euros. La somme sera imputée au compte 6574 subventions aux associations sur « divers ».

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

- Valide l'octroi d'une subvention de 100 euros à l'association Fréquence 7

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Delphine FEUILLADE BRIERE



RF PRIVAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/10/2022 007-210701470-20221025-DE_2022_54-DE